

Réunion du 3 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux-mille vingt-trois, le trois avril à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Nadia GRAMMONTIN.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES ET NETTOYAGE DES VITRES - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 5 POUR LE LOT 7 : MAINTENANCE CORRECTIVE DE L'ÉTANCHEITÉ DES TOITURES TERRASSES

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 25 septembre 2020 pour une remise des offres le 28 octobre 2020.

Les prestations sont réparties en 7 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Vérification des installations électriques et gaz
02	Maintenance des ascenseurs et monte charges
03	Vérification des dispositifs d'ancrages (points d'ancrages, lignes de vies)
04	Prestations de nettoyage des vitres
05	Maintenance des installations de chauffage et de ventilation
06	Vérification et maintenance du matériel de lutte contre l'incendie
07	Maintenance corrective de l'étanchéité des toitures terrasses

Les marchés ont été attribués comme suit :

- Lot 1 : DEKRA pour un montant estimatif de **16 040,20 € HT**
- Lot 2 : IUMANA pour un montant estimatif de **27 720,00 € HT**
- Lot 3 : DEKRA pour un montant estimatif de **2 160,00 € HT**
- Lot 4 : GROUPE APR pour un montant estimatif de **105 074,48 € HT**
- Lot 5 : HERVE THERMIQUE pour un montant estimatif de **98 372,00 € HT**
- Lot 6 : CHRONOFEU pour un montant estimatif de **7 572,10 € HT**
- Lot 7 : ECOTOIT pour un montant estimatif de **20 706,50 € HT**

Le marché notifié le 15 décembre 2020 a été attribué à la société ECOTOIT (33140 CAUDAUJAC) pour un montant estimatif de 20 706,50 € HT.

Le marché a fait l'objet de quatre précédents avenants.

L'avenant n° 1 visait à ajouter au BPU une prestation supplémentaire d'entretien maintenance comprenant le passage annuel durant 4 ans soit 85 € HT à l'année selon devis au Pôle de santé d'ARTIX. Le montant de cette modification a entraîné une plus-value de 340€ HT sur la durée totale du marché soit +1,64 % du montant initial du marché.

Après ces modifications, le montant estimatif du marché était de 21 046,50 € HT.

L'avenant n°2 avait pour objet la suppression de la maintenance corrective de l'étanchéité des toitures sur la totalité du marché au Centre Yves Dréau, situé Avenue de Monein 64150 MOURENX, car la communauté de communes de Lacq-Orthez n'assure plus la gestion de ce site. Le montant de cette modification a entraîné une moins-value de 1 680€ HT sur la durée totale du marché soit -0,11 % du montant initial du marché.

Après ces modifications, le montant estimatif du marché était de 19 366,50 € HT.

Les avenants n° 3 et n° 4 visaient à ajouter au BPU des prestations supplémentaires.

Après ces modifications, le montant estimatif du marché était de 20 946,50 € HT.

Le présent avenant n° 5 a pour objet d'indiquer le montant du taux horaire de la main d'œuvre ainsi que le coefficient de vente des pièces et matériaux acquittés par les fournisseurs concernés. Ces montant se décomposent comme suit :

Taux horaire de la main d'œuvre : **51 € HT**

Coefficient de vente des pièces et matériaux : **1,13 € HT**

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant pour le lot 7.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Patrice LAURENT

